

Armoiries communales : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 24

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

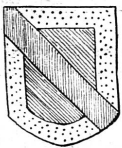
ARMOIRIES COMMUNALES



Cugy. — Cette commune du district d'Echallens s'est donnée un écu dont le tiers supérieur est blanc, sur ce champ blanc est un aigle éployé rouge. Le reste de l'écusson, soit les deux tiers inférieurs, est rouge et sur ce champ rouge deux bandes onnées d'argent le traversent horizontalement.

Il y avait à Cugy, au quatorzième siècle, une chapelle dédiée à St-Jean, c'est pourquoi les armoiries de cette commune portent l'aigle, symbole de l'évangéliste. Les deux bandes onnées représentent la Mèbre et le Talent, rivières qui arrosent le territoire de Cugy et le limitent au sud et au nord.

Rouge et blanc sont les couleurs de Lausanne, dont Cugy dépendait juridiquement; nous devons les renseignements ci-dessus à l'obligeance de M. Echaud, municipal.



Servion a pris comme armoiries l'ancien écusson des nobles de Servion, qui est vert entouré, d'une large bordure d'or et traversé de gauche à droite et de haut en bas par une large bande rouge. Ces armes sont reproduites sur un vitrail de l'église de Mézières.



Ferlens, comme les peuples heureux, a peu ou pas d'histoire à rappeler. Cette commune a adopté les armes de sa voisine Servion: un écu vert largement bordé d'or, mais a remplacé la bande rouge par un fer de lance posé obliquement dans le champ vert. Nous avons ainsi des armes parlantes (Ferlens: Fer-de-lance) comme on en voit beaucoup en héraldique.

Ferlens et Servion formaient avant 1816 une seule et même commune, ce qui explique la ressemblance de leurs armoiries que l'on peut voir en vitrail à l'église de Mézières.

Guisine bourgeoise. — Monsieur. — Aujourd'hui, le café est faible.

Madame. — Anna, donnez-moi le moulin à café. Parbleu! je comprends qu'il soit faible, il y a encore un grain tout entier dans le moulin.

Peinture. — Brossarebourt va chez un marchand de tableaux et lui offre une de ses toiles.

— Combien? demande le marchand.

— Cinq cents francs.

— Je vous offre cinquante francs.

— Tope! (A part) En voilà un que j'ai mis dedans.



ONCORA LO TRAME

DECANDO passâ Marc à Louis vo z'a contâ l'histoire d'on vilhio monsu que fâ achetâ su sê dzênâo onna dzouvena pernetta que lo retzavea on bocon trau et que l'è dobedzi de fêre relêva ò bet de cinq menute.

Ein vaitcê oncora iena que s'è passâie su cliâu serpeint de trame. « Me n'ami Sami, por reintrâ à l'ottò la né, monte su iena decliaou, vâitere dzaune que vant dâo côté de Lutry et s'achitê su lo ban io l'ai avâi dza dué ô trâi pernette que parlâvant de la moo de Worowski. Iene desâi: « C'est bien fait. » L'autra répond: « C'était le défenseur de nos droits. » Et la trâisiema fâ: « Je l'aimais tout plein, c'était mon héros favori! » Sami, que ne sê cassâve pas la tita avoué ti cliâu discous de soviet, tire lo *Conteur* de sa catzetta et sê met à lière bin adrai l'histoire de *Fritz de Neuenek*.

Ein arveint à sa carrâie, ie dit à sa fenna: — Acuta, Griton, tê foudrai mê restoupa ma vetira por deman matin, l'a on accroc pri de la catsetta.

Pu s'en va cutsi.

On momeint apri, la Griton eintre dein lou pâilo en deseint:

— Bâogro de caïon! iô a-t-o êtâ tê fourrà? vouâite cein que i'ê trovâ dein ta catsetta?...

Et ie montre à Sami onna galèza photographie que ie recougnâi por cliaque de la pernette qu'êtâi achetâie dè coûte li, dein lo trame.

Tot interloka, Sami raconcê à sa fenna ein que s'è passâ et la Griton lâi dit:

— Por voi, ie vu bin tê crâire, mâ on autro ia dzo, fâ quemien les honitê dzein: « Va à pi et reintre de dzor. » A. C.

LE NOUVEL ECU

*Tout neuf, il arrive de Berne,
Le nouvel écu, art moderne;
Sans vouloir être médisant,
Je le trouve peu séduisant!
On y remarque un personnage,
Dont le sexe, pas plus que l'âge,
Ne saurait être précisé;
Et, je serais mal avisé
De le faire; voyons, en somme,
Est-ce une femme ou un homme?*

*Le revers de cette médaille
N'est pas non plus une trouvaille;
Un 5 affreux, une armoirie
De la Suisse, notre patrie;
Puis, encadrant cet écusson,
Eidélweiss et rhododendrons;
Enfin, des inscriptions latines,
Complètent cette œuvre si fine.
Si vous la trouvez un peu terne,
Consolerez-vous, ça vient de Berne!*

Pierre Ozaire.



UN VAUDOIS D'ATTAQUE

C'ÉTAIT en 1815. Un fort détachement des troupes autrichiennes qui traversaient la Suisse cantonnaient à Lausanne. Dans les rues, sur les places, des habits blancs partout. Rue de Bourg, marchant côte à côte, marquant le pas, trois officiers descendaient.

Cinglé dans son dolman, astiqué, propre comme un sou neuf, un jeune lieutenant venait en sens inverse. Bien connu des Lausannois qui savaient ses prouesses et son courage, l'officier se nommait Ruchonnet.

Très jeune, presque enfant, il s'était engagé dans l'armée française et servit sous les ordres du général Dumouriez. C'est même Dumouriez qui le nomma lieutenant pour lui permettre de demander raison à un officier qui avait injurié une jeune fille d'auberge, en sa présence, alors qu'il n'était que sergent-major, le plus haut grade que pouvait atteindre un étranger dans l'armée française.

Cette faveur montre en quelle haute estime Ruchonnet était tenu par son chef, et l'incident mérite d'être raconté par le menu:

Entre deux batailles, officiers et soldats de l'armée de Dumouriez cherchaient dans les auberges quelques diversions à leur rude métier.

En bon Vaudois, Ruchonnet ne fuyait pas la pinte. Un jour qu'il était attablé, en compagnie d'autres sous-officiers, dans un établissement, un officier, un lieutenant, entra en coup de vent et voulut se faire servir illico par la servante avec laquelle il se permit une grossière familiarité.

Avant que la jeune fille eut eu le temps de protester, Ruchonnet qui avait vu la scandaleuse attitude de l'officier, s'était levé affreusement pâle, et l'œil fixé sur l'insulteur, lui cria: « Misérable! » et, le coup tendu, le sabre en main, marcha sur le lieutenant.

— Attends, fit l'officier, dont le sang empourpra le visage, je consens volontiers, bien que tu ne sois que sergent-major, à te donner sur le terrain la correction que tu mérites, mais surtout pas ici.

Il n'est pas si lâche que je le supposais, pensa Ruchonnet en suivant l'officier. Mais le jeune sergent-major s'aperçut vite qu'il s'était trompé. La crânerie du lieutenant n'était qu'une feinte.

A peine dans la rue, l'officier ordonna à ses soldats de s'emparer de Ruchonnet et de le conduire en prison.

Le cas était grave: provocations et menaces à un officier, c'était irrémédiablement la mort. Cependant, avant de renvoyer le sergent-major